

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2025

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 17

ASSOCIÉS :

Marie-Claude Grondin, CPA
François Langevin, CPA

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme **MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas pour de nombreux organismes sans but lucratif, les produits de Maison Amitié de la Haute-Gatineau comprennent, entre autres, certains dons et revenus de participation des hébergés qui ne se prêtent pas à un audit complet selon les procédures d'audit. Notre audit des produits provenant des dons et revenus de participation des hébergés a donc été limité à une comparaison des produits enregistrés avec les dépôts bancaires. Par conséquent, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits de dons et de participation des hébergés de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice clos le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, de l'actif à court terme au 31 mars 2025 et de l'actif net au 1er avril 2024 et au 31 mars 2025. Le rapport de l'exercice précédent comportait également cette réserve.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.



services.com

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Langevin Grondin, CPA Inc.¹

Maniwaki, le 20 juin 2025

¹ Par Marie-Claude Grondin, CPA auditrice



services.com

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU**RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

Page 5

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Produits		
CISSSO - PSOC	677 294 \$	479 085 \$
CISSSO - NSA	323 571	323 571
Participation des hébergés	38 872	43 402
Amortissement des apports reportés	18 520	2 627
Intérêts	11 696	10 296
Dons	12 412	8 755
Centre Local d'emploi	<u>2 289</u>	<u>7 404</u>
	<u>1 084 654</u>	<u>875 140</u>
Charges de fonctionnement		
Salaires et charges sociales	606 622	521 025
Honoraires professionnels	41 131	27 412
Frais de déplacements	33 141	20 265
Loyer	5 159	8 594
Fournitures	11 425	7 138
Électricité	6 301	6 744
Activités	18 401	14 359
Télécommunications	16 770	9 913
Formation	5 217	248
Frais de tenue de livres	4 215	447
Papeterie et frais de bureau	32 653	18 087
Publicité	11 227	278
Entretien et réparations	19 242	23 007
Dépenses de matériel roulant	2 270	-
Taxes, licences et permis	1 464	708
Assurances	11 346	6 933
Intérêts et frais de banque	4 014	3 637
Intérêts sur la dette à long terme	23 399	-
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>55 618</u>	<u>12 432</u>
	<u>909 615</u>	<u>681 227</u>
Excédent des produits sur les charges	<u>175 039 \$</u>	<u>193 913 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025

Page 6

	Investi en immobilisations	Affecté	Non affecté	2025 Total	2024 Total
Solde au début	84 113 \$	76 324 \$	244 125 \$	404 562 \$	210 649 \$
Excédent des produits sur les charges	-	-	175 039	175 039	193 913
Amortissement des immobilisations corporelles	(55 618)	-	55 618	-	-
Apports reçus	(251 835)	-	251 835	-	-
Acquisitions d'immobilisations corporelles	536 606	-	(536 606)	-	1 500
Amortissement des apports reportés	18 520	-	(18 520)	-	-
Affectation interne	-	244 000	(244 000)	-	-
Émission de la dette à long terme	(46 659)	-	46 659	-	-
Disposition d'immobilisations	-	-	-	-	(1 500)
Remboursement de la dette à long terme	9 152	-	(9 152)	-	-
Solde à la fin	<u>294 279 \$</u>	<u>320 324 \$</u>	<u>(35 002) \$</u>	<u>579 601 \$</u>	<u>404 562 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU**BILAN****31 MARS 2025**

Page 7

Actif	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Court terme		
Encaisse	425 441 \$	443 678 \$
Placements à court terme (note 4)	-	1 044
Débiteurs (note 5)	49 946	45 172
Subventions à recevoir	98 550	188 500
Frais imputables au prochain exercice	<u>7 067</u>	<u>6 328</u>
	581 004	684 722
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 6)	<u>1 101 128</u>	<u>620 139</u>
	<u>1 682 132 \$</u>	<u>1 304 861 \$</u>

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU**BILAN****31 MARS 2025**

Page 8

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Passif		
Court terme		
Créditeurs (note 8)	87 681 \$	113 773 \$
Apports reportés (note 9)	208 001	250 500
Versements de la dette à long terme (note 10)	10 942	11 667
Versements de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	<u>1 218</u>	<u>-</u>
	307 842	375 940
Long terme		
Dette à long terme (note 10)	361 124	327 758
Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 11)	3 648	-
Apports reportés afférents aux immobilisations (note 12)	<u>429 917</u>	<u>196 601</u>
	<u>1 102 531</u>	<u>900 299</u>
Actif net		
Non affecté	(35 002)	244 125
Affecté	320 324	76 324
Investis en immobilisations	<u>294 279</u>	<u>84 113</u>
	<u>579 601</u>	<u>404 562</u>
	<u><u>1 682 132</u></u> \$	<u><u>1 304 861</u></u> \$

Pour le conseil d'administration,


_____, administrateur
_____, administrateur

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2025**

Page 9

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	175 039 \$	193 913 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	55 617	12 432
Amortissement des apports reportés	<u>(18 519)</u>	<u>(2 627)</u>
	212 137	203 718
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 20)	<u>16 890</u>	<u>102 153</u>
	<u>229 027</u>	<u>305 871</u>
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(530 522)	(534 779)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	1 500
Augmentation du certificat de placement garanti	<u>-</u>	<u>(5)</u>
	<u>(530 522)</u>	<u>(533 284)</u>
Financement		
Emprunts à long terme	40 575	339 425
Remboursement de la dette à long terme	(7 934)	(40 000)
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(1 218)	-
Apports reçus afférents aux immobilisations	<u>251 835</u>	<u>184 500</u>
	<u>283 258</u>	<u>483 925</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(18 237)	256 512
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>443 678</u>	<u>187 166</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u><u>425 441</u></u> \$	<u><u>443 678</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1 - Statut et nature des activités

La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme sans but lucratif est régi en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. La Maison Amitié de la Haute-Gatineau est un organisme de charité au sens de la loi de l'impôt sur le revenu.

Cet organisme offre des services d'hébergement, de réadaptation sociale et du soutien d'intensité variable à une clientèle souffrant de troubles de la santé mentale de niveaux divers.

2 - Changement de méthode comptable

Accords d'infonuagique

Le 1er janvier 2024, la société a adopté la NOC-20, Traitement comptable des accords d'infonuagique par le client, qui fournit des indications sur le traitement comptable des dépenses liées à un accord d'infonuagique par le client et sur la question de savoir s'il existe un actif incorporel logiciel dans l'accord. L'adoption de la NOC-20 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la société autre que les exigences de divulgation de la note d'orientation.

3 - Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilisation des produits

L'organisme utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la compagnie est raisonnablement assuré de sa réception.

Les revenus de placements non affectés sont comptabilisés comme produits dans l'exercice où ils sont gagnés.

Les revenus d'hébergement sont comptabilisés dans l'exercice auquel ils se rapportent.

Utilisations d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction utilise des estimations et des hypothèses qui affectent les montants de l'actif et du passif comptabilisés, l'information sur les éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que les montants des produits et des charges comptabilisés au cours de l'exercice. Les estimations les plus subjectives concernent la durée de vie des immobilisations corporelles. La direction juge que ses estimations sont appropriées. Cependant, les renseignements réels pourraient être différents de ceux établis selon ces estimations et hypothèses. Ces dernières sont réévaluées de façon continue et les changements sont comptabilisés aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3 - Principales méthodes comptables (suite)

Apports afférents aux immobilisations

La politique de l'organisme est de capitaliser les apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations et de pourvoir à un amortissement selon les méthodes et taux utilisés pour les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Apports reçus sous forme de services

Le fonctionnement de l'organisme dépend de nombreux services de membres bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Ventilation des charges

L'organisme présente certaines de ses charges par programme. Les charges spécifiques aux programmes sont directement attribuées à ces derniers.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

Bâtiment	4 %
Équipement	20 %
Matériel informatique	30 %
Matériel roulant	30 %
Équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	20 %

3 - Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Accords d'infonuagique

Les accords d'infonuagique constituant des logiciels-service sont comptabilisés en charges lorsque les frais sont engagés. Ils sont présentées sous la rubrique « Papeterie et frais de bureau » à l'état des résultats. Ces charges sont de 9 674 \$ en 2025 (4 031 \$ en 2024).

4 - Placements à court terme

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Épargne à terme, 1,75%, échu au cours de l'exercice	- \$	1 044 \$

5 - Débiteurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes clients	480 \$	- \$
Taxes de vente à recevoir	49 466	45 172
	<u>49 946 \$</u>	<u>45 172 \$</u>

6 - Immobilisations corporelles

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Terrain	10 000 \$	-	10 000 \$	10 000 \$
Bâtiment	1 041 324	143 226	898 098	110 479
Bâtisse en cours de construction	-	-	-	448 941
Équipement	194 754	130 349	64 405	40 901
Matériel informatique	15 745	8 872	6 873	9 818
Matériel roulant	126 895	10 010	116 885	-
Équipement loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	6 084	1 217	4 867	-
	<u>1 394 802 \$</u>	<u>293 674 \$</u>	<u>1 101 128 \$</u>	<u>620 139 \$</u>

7 - Emprunt bancaire

L'organisme dispose d'un crédit autorisé de 20 000\$ renouvelable annuellement. Tout emprunt relatif à ce crédit porte intérêt au taux de 10,20%. Elle dispose également d'un crédit autorisé de 5 000\$ sur une carte de crédit dont 1 111\$ était utilisé au 31 mars 2025.

8 - Crédateurs

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Comptes fournisseurs et frais courus	14 538 \$	20 622 \$
Salaires et vacances à payer	53 703	43 110
Sommes à remettre aux gouvernements	<u>19 440</u>	<u>50 041</u>
	<u>87 681 \$</u>	<u>113 773 \$</u>

9 - Apports reportés

Les apports reportés sont constitués de dons et de subventions destinés à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent.

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	250 500 \$	3 921 \$
Montant constatés à titre de produits	(197 598)	(15 921)
Apports reçus au cours de l'exercice	175 500	262 500
Apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(20 401)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>208 001 \$</u>	<u>250 500 \$</u>

10 - Dette à long terme

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Hypothèque immobilière, remboursable par mensualités de 2 874\$ incluant les intérêts calculés au taux de 6,41%, renouvelable en août 2028. Cette hypothèque mobilière grève un immeuble d'une valeur comptable de 908 098\$.	372 066 \$	339 425 \$
Versements échéant au cours du prochain exercice	<u>10 942</u>	<u>11 667</u>
	<u>361 124 \$</u>	<u>327 758 \$</u>

10 - Dette à long terme (suite)

Les versements des prochains exercices, en tenant compte du renouvellement de l'hypothèque à des conditions similaires, sont :

2026	10 942 \$
2027	11 665
2028	12 435
2029	13 256
2030	14 131
Autres	<u>309 637</u>
	<u><u>372 066</u></u> \$

11 - Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Obligation relative à de l'équipement, sans intérêts, échéant en février 2029.	4 866 \$	- \$
Versements de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>1 218</u>	<u>-</u>
	<u><u>3 648</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

Les paiements minimums futurs exigibles sur au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2026	1 218 \$
2027	1 218
2028	1 218
2029	<u>1 212</u>
	<u><u>4 866</u></u> \$

MAISON AMITIÉ DE LA HAUTE-GATINEAU

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2025

Page 15

12 - Apports reportés afférents aux immobilisations

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	196 601 \$	14 728 \$
Montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(18 520)	(2 627)
Apports reçus pour l'agrandissement du bâtiment	20 401	134 500
Apports reçus pour l'ameublement du centre de jour	-	50 000
Apports reçus pour acquisition de véhicule	60 000	-
Apports reçus pour l'aménagement de 15 unités d'hébergement	<u>171 434</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u><u>429 917 \$</u></u>	<u><u>196 601 \$</u></u>

Les apports reportés afférents aux immobilisations sont constitués des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'une bâtisse, d'équipements, d'ameublement et de matériel roulant.

13 - Affectation interne

Le conseil d'administration a affecté une somme de 244 000\$ (75 000\$ en 2023) aux fins de travaux de rénovation du centre d'hébergement et du continuum d'hébergement en santé mentale. L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'une affectation interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

14 - Opérations entre apparentés

Une somme de 14 887\$ (12 971\$ en 2024) a été versée au président du conseil d'administration à titre de frais de déplacements.

Ces opérations conclues dans le cours normal des activités ont été mesurées à la valeur d'échange.

15 - Engagements contractuels

L'organisme loue un local en vertu d'un contrat de location-exploitation échéant en juin 2025. Les versements exigibles sont de 2 580\$ pour une période de six mois et ils s'élèveront à 1 290\$ d'ici à l'échéance.

16 - Événement postérieur à la date du bilan

Le 31 mai 2025, la société a procédé à l'acquisition d'une bâtisse commerciale pour un montant total de 350 000 \$. Cette acquisition a été entièrement financée par un prêt contracté auprès de Desjardins pour un montant équivalent. L'hypothèque immobilière est remboursable par mensualités de 3 016\$ incluant les intérêts calculés au taux de 6,33%.

17 - Éventualités

En avril 2025, l'organisme a présenté une offre d'acquisition d'une bâtisse pour un montant de 227 000\$. Cette offre est conditionnelle à la mise en conformité du bâtiment. À la date de clôture des présents états financiers, les conditions liées à la mise en norme n'ont pas encore été remplies, et aucune transaction n'a été conclue.

18 - Instruments financiers

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 31 mars 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses créiteurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé à ce type de risque par sa dette à long terme.

19 - Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2025.

20 - Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Placements à court terme	1 044 \$	- \$
Débiteurs	(4 774)	(34 803)
Subventions à recevoir	89 950	(173 510)
Frais imputables au prochain exercice	(739)	(2 951)
Créditeurs	(26 092)	66 838
Apports reportés	<u>(42 499)</u>	<u>246 579</u>
	<u>16 890 \$</u>	<u>102 153 \$</u>